NATIONS UNIES





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/22 4 mai 2024

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : BANGLADESH

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)

PNUD et PNUE

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Bangladesh

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE	81e	67,5% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Année : 2022 46,86 tonnes PAO Groupe I)

(III) DERNIÈRES DO	(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)											
			Lutte			Co1	Agent	Utili-	Consom- mation			
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	contre l'incen-	Réfrigération		ation Sol- de trans- sation en vants Forma- labora-			totale du			
			die				tion	toire	secteur			
			Fabrication	Entretien								
HCFC-22				2,20	26,95				29,15			
HCFC-123					0,05				0,05			
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés		39,60							39,60			

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)									
Référence de 2009-2010 :	72,65	72,65 Point de départ des réductions globales durables :							
CONSOMMATION RESTANTE ADMISSIBLE AU FINANCEMENT									
Déjà approuvée :	48,54	Restante:	23,08*						

^{*} Excluant la consommation admissible restante de HCFC-141b de 1,03 tonne PAO puisque le Gouvernement a imposé une interdiction sur le HCFC-141b en vrac importé.

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2024	2025	2026	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,37	0,00	0,00	4,37
	Financement (\$ US)	1 146 189	0	0	1 146 189
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,49	0,22	0,00	0,71
	Financement (\$ US)	135 896	61 266	0	197 162

(VI) DONNÉES	(VI) DONNÉES DU PROJET*			2019	2020-2021	2022	2023	2024	2025	Total
Limites de consommation au titre du Protocole de		65,39	65,39	47,22	47,22	47,22	47,22	23,61	S.O.	
Montréal (tonnes	PAO)									
Consommation m	naximale adm	issible (tonnes PAO)	50,86	50,86	47,22	47,22	30,50	26,50	23,61	S.O.
	PNUD	Coûts de projet	2 142 405	0	0	2 142 405	0	630 324	0	4 915 134
Financement	FNUD	Coûts d'appui	149 968	0	0	149 968	0	44 123	0	344 059
accepté en principe (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	360 000	0	0	0	0	174 680	0	534 680
F		Coûts d'appui	46 333	0	0	0	0	22 482	0	68 815
Financement app	rouvé par	Coûts de projet	2 502 405	0	0	2 142 405	0	0	0	4 644 810
ExCom (\$ US)	ExCom (\$ US)		196 301	0	0	149 968	0	0	0	346 269
Total des fonds recommandés pour approbation à cette		Coûts de projet	0	0	0	0	0	805 004	0	805 004
réunion (\$ US)	a cene	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	66 605	0	66 605

^{*}Comme reflété dans l'Accord à jour en vue de l'examen à la 94° réunion en tenant compte du retour des fonds d'une entreprise se retirant du projet et du fait que la quatrième et dernière tranche due à la 96° réunion, en 2025, a été présentée à la 94° réunion.

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Bangladesh, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 1 282 085 \$ US, soit 1 071 204 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 74 985 \$ US, pour le PNUD, et 120 400 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 15 496 \$ US pour le PNUE.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, un rapport de vérification provisoire sur la consommation de HCFC pour 2022 et 2023 et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2024 à 2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Bangladesh a déclaré, en vertu du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays, une consommation de 29,93 tonnes PAO de HCFC en 2023, soit 58,8 pour cent de moins que la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Les données de l'Article 7 pour 2023 n'ont pas encore été déclarées. Le tableau 1 indique la consommation de HCFC pour la période 2019–2023.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Bangladesh (2019–2022, données de l'Article 7)

НСГС	2019	2020	2021	2022	2023*	Valeur de
Her e	2017	2020	2021			référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	875,51	844,97	852,72	849,96	543,18	825,86
HCFC-123	2,50	2,60	2,00	5,60	2,60	10,50
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,18
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,00
HCFC-142b	9,77	0,00	0,00	0,00	0,00	88,04
Total (tm)	887,78	847,57	854,72	855,56	532,30	1 120,58
HCFC-141b contenu dans des	310,00	360,00	440,00	320,00	380,00	-
polyols prémélangés importés*						
Tonnes PAO						
HCFC-22	48,15	46,47	46,90	46,75	29,87	45,42
HCFC-123	0,05	0,05	0,04	0,11	0,05	0,21
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,23
HCFC-142b	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5,72
Total (tonnes PAO)	48,84	46,53	46,94	46,86	29,93	72,65
HCFC-141b contenu dans des	34,10	39,60	48,40	35,20	41,80	-
polyols prémélangés importés*						

^{*} Données du programme de pays. Les niveaux communiqués dans le présent tableau sont supérieurs aux données du programme du pays communiquées dans le cadre de la fiche d'évaluation du projet en raison de l'inclusion des importations.

3. La consommation de HCFC-22, qui était restée à peu près constante entre 2019 et 2022, a connu une diminution importante en 2023, en grande partie attribuée à une réduction de la fabrication de climatiseurs au HCFC-22 et à des niveaux inférieurs de demandes d'entretien pour l'équipement au HCFC-22. La consommation de HCFC-123 a connu une croissance en 2022, principalement à cause d'une consommation accrue dans l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, mais est revenue aux niveaux précédents en 2023. Depuis 2019, il n'y a pas eu de consommation de HCFC-142b, qui était utilisé dans le secteur de l'entretien. Les réductions globales atteintes s'expliquent par l'application du système d'octroi de permis et de quotas ainsi que par la mise en œuvre d'activités d'assistance technique dans le cadre du PGEH. La consommation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés a augmenté entre 2019 et 2021 à cause d'une croissance de la consommation par certains fabricants de

-

² Conformément à la lettre datée du 14 mars 2024, du Service de l'environnement du Ministère de l'environnement, de la forêt et du changement climatique du Bangladesh au PNUD.

mousse de polyuréthane, mais est revenue aux niveaux précédents en 2022 et 2023 ; avec la réduction de la disponibilité du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, il est prévu que l'industrie adopte d'autres solutions de remplacement.

4. Les principales SAO de remplacement utilisées dans le pays sont le R-410A, le HFC-134a et le HFC-227ea; alors que les deux premières substances sont consommées dans les applications de réfrigération et de climatisation, la dernière est utilisée dans les applications de lutte contre l'incendie. La consommation de R-410A augmente en raison de la croissance de la demande de climatiseurs dans le pays, ainsi que de l'arrêt de la fabrication de climatiseurs au HCFC-22; il est prévu que la consommation de HFC-32 connaisse une augmentation avec l'achèvement de projets d'investissement dans le secteur de la climatisation et avec la demande du marché pour du HFC-32 dans des applications de climatisation.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

5. Le Gouvernement du Bangladesh a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2022, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

6. Le Secrétariat a été informé que, en raison de contraintes de temps, le consultant n'a pas pu visiter tous les sites concernés et a donc remis un rapport de vérification provisoire. Le rapport provisoire a confirmé que le Gouvernement mettait en œuvre efficacement un système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et que les importations et la consommation réelles de HCFC communiquées au titre de l'Article 7 et du rapport de mise en œuvre du programme du pays pour 2022 et 2023, respectivement, étaient correctes (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus) et inférieures aux quotas établis pour ces années. La vérification provisoire concluait que le Bangladesh était en dessous des objectifs au titre du Protocole de Montréal et de l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Le rapport de vérification final sera présenté d'ici juin 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

- 7. Le Gouvernement du Bangladesh a établi un cadre juridique complet pour le contrôle des SAO. Aucune modification institutionnelle ou réglementaire n'a eu lieu depuis la dernière période considérée. Les Règlements de contrôle des SAO (modifiés en 2014) offrent un soutien juridique et politique complet pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH et sont conformes au programme d'élimination des HCFC, ainsi que diverses mesures de politique, réglementaires, fiscales, de sensibilisation et de renforcement de la capacité prises par le Gouvernement.
- 8. L'importation de HCFC-141b en vrac est interdite depuis janvier 2014, après la conversion du HCFC-141b vers la technologie du cyclopentane pour fabriquer la mousse isolante de l'équipement de réfrigération chez Walton High-Tech Industries. Il existe une disposition interdisant de fabriquer des climatiseurs fonctionnant au HCFC-22 pour les six entreprises de fabrication financées dans le cadre du PGEH dans le protocole d'entente signé avec le Gouvernement, qui entrera en vigueur après l'achèvement des projets de conversion. Le Gouvernement s'était engagé à interdire la fabrication de climatiseurs au HCFC-22 (avec une puissance frigorifique pouvant atteindre 1,5 tonne de réfrigération) à partir du 1^{er} janvier 2024. En raison de retards dans les projets de conversion mis en œuvre dans le secteur de la fabrication, le Gouvernement propose d'appliquer l'interdiction à partir du 1^{er} janvier 2026.

9. Au total, 26 agents des douanes, dont 12 femmes, ont été formés. Un consultant a révisé le programme de formation des douanes pour y intégrer un module sur le Protocole de Montréal sur la base du manuel de formation des douanes du PNUE, et le Service de l'environnement assure le suivi avec l'Académie des douanes pour intégration du programme mis à jour.

Secteur de la fabrication

- 10. La phase II du PGEH comprenait la conversion de cinq entreprises de fabrication de climatiseurs (AC Bazar Industries Ltd., Elite Hi-Tech, Supreme Air Conditioning Co., Unitech Products et Walton Hi-Tech Industries) au R-290 pour les équipements d'une contenance inférieure à 1,5 tonne de réfrigération et au HFC-32 pour ceux d'une contenance supérieure à 1,5 tonne de réfrigération, ainsi que d'une entreprise de fabrication de refroidisseurs, Cooling Point Engineering Services, au HFC-32.
- 11. Unitech Products est actuellement fermée à cause d'un changement de propriétaire ; elle s'est donc retirée du projet de conversion et le protocole d'entente a été annulé. Si son exploitation reprenait, elle se convertirait au HFC-32 avec ses propres ressources. Avec un financement de 53 459 \$ US, l'entreprise avait mené une évaluation des technologies et établi un plan de conversion ; il reste un solde non utilisé de 440 880 \$ US, qui sera remboursé à la 94e réunion.
- 12. Les projets de conversion dans les autres entreprises ont été retardés principalement à cause des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19. Les entreprises ont respecté l'échéance pour certains objectifs, dont la conception de prototypes, la réalisation de formations et un audit de sécurité. Par conséquent, le décaissement des fonds pour ces entreprises avait été effectué au 31 décembre 2023.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

- 13. Au total, 36 ateliers de renforcement de la capacité ont été organisés pour la formation de 1 735 techniciens de réfrigération et climatisation, dont sept femmes. Un consultant a été embauché et a élaboré un manuel de formation aux bonnes pratiques d'entretien dans la langue locale. Un projet de code des pratiques est en cours d'élaboration et il devrait être finalisé d'ici juin 2024.
- 14. L'Unité nationale de l'ozone a imprimé 4 500 copies du manuel de formation aux bonnes pratiques d'entretien et 500 copies du manuel de formation des douanes. Celles-ci ont partiellement été distribuées, le reste devant l'être aux formations à venir.
- 15. La liste des outils à fournir a été finalisée. Comme les appels d'offre précédents ont échoué, le processus d'approvisionnement se poursuit avec une demande de propositions dont l'évaluation est en cours.

Mise en œuvre et suivi du projet

16. L'Unité de mise en œuvre et suivi de projet (PMU) a été formellement mise sur pied pour la phase II afin de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des activités. Les activités liées à la PMU comprenaient deux réunions annuelles du comité directeur du projet ; le recrutement d'un expert en conception de produit pour la validation et la vérification des projets de conversion de ligne ; la remise de rapports de gestion de l'UNO et du PNUD ; et la poursuite du suivi sur le terrain des progrès des six entreprises. Les frais engendrés pour la PMU s'élèvent à 190 308 \$ US.

Décaissement des fonds

17. En février 2024, sur les 4 644 810 \$ US approuvés jusqu'à présent, 2 786 380 \$ US avaient été décaissés (2 618 661 \$ US pour le PNUD et 167 719 \$ US pour le PNUE), comme le montre le tableau 2. Le solde de 1 858 430 \$ US sera décaissé d'ici la fin de 2024.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Bangladesh (\$ US)

	Première	tranche	Deuxièm	e tranche	Total			
Agence	Approuvé s	Décaissés	Approuvé s	Décaissés	Approuvé s	Décaissés	Solde	
PNUD	2 142 405	2 142 405	2 142 405	476 256	4 284 810	2 618 661	1 666 149	
PNUE	360 000	167 719	0	0	360 000	167 719	192 281	
Total	2 502 405	2 310 124	2 142 405	476 256	4 644 810	2 786 380	1 858 430	
Taux de décaissement (%)	92,3		22	2,2	60,0			

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Secteur de la fabrication

18. Le Bangladesh continuera la conversion des quatre entreprises de fabrication de climatiseurs (en excluant Unitech Products) et de l'entreprise de fabrication de refroidisseurs au HC-290/HFC-32. Les activités planifiées à mettre en œuvre jusqu'en juin 2025 comprennent la délivrance de certificats de nouveaux produits et de la capacité de production de nouvelles lignes, le démantèlement de l'équipement de base et la délivrance d'un certificat d'achèvement après vérification par une tierce partie (PNUD) (543 054 \$ US).

Secteur de l'entretien

- 19. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2024 et décembre 2025 :
 - (a) trois sessions de renforcement de la capacité pour un total d'au moins 75 agents des douanes et d'application (dont un objectif de 30 femmes); une formation de remise à niveau pour au moins 20 formateurs des douanes (dont un objectif de huit femmes); un dialogue aux frontières régionales pour les agents gouvernementaux concernés (PNUE) (14 400 \$ US);
 - (b) vingt sessions de formation pour au moins 800 techniciens de réfrigération et climatisation à l'adoption sans danger des solutions de remplacement au HCFC et aux bonnes pratiques d'entretien, et l'amélioration/le maintien de l'efficacité énergétique de l'équipement de réfrigération et de climatisation pour les techniciens de réfrigération et climatisation officiels et non officiels ; deux formations des formateurs de réfrigération et climatisation pour au moins 50 participants ; quatre ateliers de sensibilisation pour au moins 120 professeurs des instituts techniques et des écoles d'ingénieurs aux bonnes pratiques d'entretien et à l'utilisation sans danger des solutions de remplacement (PNUE) (70 000 \$ US) ;
 - (c) deux ateliers de sensibilisation pour des parties prenantes du secteur de la construction à l'adoption de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) tout en favorisant l'intégration de dispositions pour un refroidissement durable dans les Codes de construction écologique; deux consultations et ateliers de sensibilisation pour des parties prenantes de l'approvisionnement public et un projet de proposition pour les exigences/critères en approvisionnement public; l'examen et l'analyse des lacunes des normes de performance énergétique minimale et du programme d'étiquetage suivis de recommandations pour leur renforcement et l'inclusion de deux ateliers de consultation et de sensibilisation (PNUE) (15 000 \$ US);
 - (d) élaboration et diffusion de deux documents de sensibilisation et de formation, dont un contenu audiovisuel pour diffusion ou distribution sur les réseaux sociaux ; activités de

- sensibilisation et de vulgarisation comprenant des événements de sensibilisation et/ou l'engagement sur les réseaux sociaux pour une sélection de secteurs et d'utilisateurs finaux (PNUE) (21 000 \$ US) ; et
- (e) suivi du projet (PNUD) (87 270 \$ US) avec la répartition des coûts suivante : mise en œuvre et coordination du projet (67 270 \$ US); suivi du projet (15 000 \$ US); et renforcement de la capacité (5 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Communication précoce

- 20. Conformément à l'Accord entre le Gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif, la troisième tranche de la phase II du PGEH n'est due qu'à la 95^e réunion. Sur demande de clarification de cette remise précoce, le PNUD a expliqué que les longs processus administratifs d'approbation pouvaient entraîner des retards de décaissement des fonds pour les activités de conversion dans le secteur de la fabrication de climatiseurs, dont l'achèvement est prévu d'ici juin 2025. Ainsi, une remise précoce aiderait à empêcher de tels retards et garantirait l'achèvement dans les temps des activités restantes.
- 21. Le calendrier de financement dans l'Accord de la phase II du PGEH comprend également la quatrième et dernière tranche pour le PNUE pour le seul montant de 54 280 \$ US qui est dû à la dernière réunion de 2025. Afin d'éviter des retards dans la disponibilité des fonds et la mise en œuvre qui pourraient résulter des longs processus administratifs, et après consultation avec le Secrétariat, le PNUE a également présenté une demande de libération du financement associé à la dernière tranche en avance par rapport à la date prévue ; ceci créerait une dynamique et accélèrerait la mise en œuvre des activités dans le cadre de la composante du PNUE. Ces activités, dont l'achèvement est prévu d'ici décembre 2026, comprennent l'élaboration et la publication de la quatrième édition du manuel de formation des douanes traitant des politiques et réglementations supplémentaires pour le contrôle et la surveillance des HCFC, dont la traduction (3 600 \$ US); 12 ateliers de formation pour un total de 480 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et à l'utilisation sans danger des solutions de remplacement des HCFC (36 000 \$ US) : la sensibilisation des parties prenantes nationales impliquées dans l'approvisionnement public à l'adoption de technologies utilisant des frigorigènes écoénergétiques sans HCFC et à faible PRP (10 000 \$ US); et un programme de sensibilisation et de vulgarisation à la mise en œuvre du PGEH comprenant la disponibilité de solutions de remplacement à faible PRP (4 680 \$ US). Prenant note que les activités du projet progressent de manière satisfaisante après la récupération de la pandémie de COVID-19 et afin d'assurer l'achèvement rapide de la phase II du PGEH, le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'approuver la quatrième et dernière tranche pour le PNUE à la présente réunion.

Mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2019 à 2021 (décision 92/9)³

22. Le Gouvernement du Bangladesh a confirmé que les recommandations incluses dans le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2019 à 2021 relatives à l'émission de quotas et à l'utilisation d'outils élaborés par le PNUE pour un calcul exact des PAO et du PRP ont été mises en œuvre. Au sujet de l'interdiction des importations d'équipement contenant des SAO, le Gouvernement publiera

⁻

³ Demander au PNUD de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de vérification dans le cadre du rapport périodique sur la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Bangladesh, lequel doit être présenté avec la demande de troisième tranche.

une interdiction des équipements de climatisation aux HCFC d'ici mi-2025. En outre, le processus d'approvisionnement d'identificateurs est en cours.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

- 23. Le Gouvernement du Bangladesh émettra des quotas d'importation de HCFC pour 2024 conformément aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal (c'est-à-dire, 26,5 tonnes PAO) après les approbations administratives nécessaires et conformément à une pratique analogue dans le passé.
- 24. Le Secrétariat a demandé des explications quant au report au 1^{er} janvier 2026 de la mise en œuvre de l'interdiction de la fabrication de climatiseurs au HCFC-22. Le PNUD a expliqué que, à cause des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 et des retards engendrés dans l'approvisionnement d'équipements pour la fabrication de climatiseurs utilisant des solutions de remplacement, les projets de conversion ont subi des retards. Les entreprises fabriquent actuellement des équipements utilisant principalement du R-410A et des petites quantités de HCFC-22. Après des consultations supplémentaires avec le Gouvernement, le PNUD a indiqué que le Gouvernement propose la mise en œuvre d'une interdiction d'ici le 1^{er} juillet 2025.
- 25. En ce qui concerne l'importation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés, le PNUD a indiqué que le Gouvernement n'a pas de plan confirmé pour la mise en œuvre d'une interdiction de telles importations ; l'utilisation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses cessera avec la diminution de l'approvisionnement de cette substance au titre de la fermeture des lignes de fabrication de produits utilisant du HCFC-141b.

<u>Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC</u>

Secteur de la fabrication

- 26. Le Secrétariat a discuté de l'achèvement des projets de conversion dans le secteur de la fabrication en notant que, bien qu'elles aient été retardées en raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, les activités dans cinq des six entreprises progressaient et quatre jalons étaient atteints. Le PNUD a indiqué que, sur la base des plans actuels, les projets de conversion seraient achevés d'ici juin 2025 ; pour assurer une transition en douceur, le Gouvernement surveillerait étroitement la conversion au R-290 afin de s'assurer que l'adoption de solutions de remplacement sur le marché soit gérée de manière sûre.
- 27. Le Secrétariat a pris note que les retards de la conversion dans les entreprises de fabrication avaient entraîné des niveaux élevés de consommation de R-410A dans la fabrication et l'entretien de l'équipement de climatisation, et que ceci pourrait engendrer des difficultés dans les activités de réduction progressive des HFC. Actuellement, aucune politique n'est en place relativement à l'importation, la fabrication et la vente de climatiseurs au R-410A. Le PNUD a expliqué que les entreprises de fabrication de climatiseurs, y compris celles financées au titre du projet, fabriquent des équipements au R-410A en raison de la forte demande du marché en climatiseurs dans le pays. Les cinq entreprises (à l'exclusion d'Unitech Products) soutenues au titre de la phase II convertiront ces lignes de fabrication au R-290/HFC-32 comme cela a été approuvé au titre du projet, d'ici le 1er juin 2025; dans leurs lignes déjà existantes qui fabriquent de l'équipement de climatisation utilisant du R-410A, elles continueront à fabriquer des climatiseurs au R-410A pour satisfaire à la demande du marché. Le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et de vulgarisation des informations pour promouvoir l'adoption de technologies au HFC-32-/R-290 dans les applications de climatisation et surveillera étroitement la mise en œuvre pour un

achèvement rapide des projets de conversion. La capacité de fabrication de R-410A dans le secteur de la climatisation sera traitée dans le cadre de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC qui doit être présentée à la 95^e ou 96^e réunion et conformément aux obligations de conformité du Gouvernement du Bangladesh au titre de l'Amendement de Kigali.

- 28. Prenant note que l'utilisation de R-410A dans la fabrication de climatiseurs pourrait s'étendre au-delà de l'achèvement des projets de conversion, le Secrétariat a discuté en détail de la pérennité de la conversion aux technologies de remplacement. Sur la base de ces discussions, le PNUD a confirmé que les cinq entreprises financées au titre des projets de conversion continueront toutes à fabriquer des climatiseurs en utilisant du R-290/HFC-32 comme frigorigène, au moins dans des quantités équivalentes à la capacité de fabrication des usines respectives. Le Gouvernement du Bangladesh communiquera la quantité de climatiseurs fabriqués par chacune des cinq entreprises utilisant du R-290/HFC-32 comme frigorigène, chaque année pendant la période 2025–2027, à la première réunion de chaque année suivante. Ceci aidera à surveiller la pérennité de la conversion des entreprises dans le secteur de la climatisation après l'achèvement des projets.
- 29. Le Gouvernement du Bangladesh a demandé, dans sa lettre du 14 mars 2024, d'utiliser le solde du financement (440 880 \$ US) pour des activités du secteur de l'entretien au titre de la phase III du PGEH, qui doit être présentée à la 95^e réunion. Après des consultations entre le Secrétariat et le PNUD à ce sujet, il a été convenu que le solde serait déduit du financement associé à la composante du PNUD de la présente demande de tranche.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

30. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), le Gouvernement du Bangladesh met en œuvre la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes. Les données sur la participation des femmes sont collectées lors de différentes réunions. Bien que l'on rencontre des difficultés à augmenter la participation des femmes aux activités de formation dans le cadre du secteur de l'entretien, le Gouvernement et le PNUD prennent différentes mesures pendant la mise en œuvre du projet, dont de la sensibilisation et de la vulgarisation aux exigences de mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes, pour encourager la participation des femmes aux activités de formation et de renforcement de la capacité dans le cadre de la phase II. Les agences et l'UNO ont conscience de la décision 92/40 d'intégrer les exigences et les indicateurs de performance obligatoires ;⁴ ils seront intégrés lors de la communication des demandes pour la phase III du PGEH et du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

Accord mis à jour

31. En considération du retour des soldes d'une entreprise de fabrication de climatiseurs et de l'approbation précoce à la réunion actuelle de la quatrième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour le PNUE, l'Accord entre le Gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif a été mis à jour. Concrètement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 17 a été mis à jour afin de préciser que le nouvel Accord révisé remplace l'Accord conclu à la 90° réunion, comme indiqué à l'annexe I aux présentes. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 94° réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

32. Le Gouvernement minimisera les risques de non conversion aux solutions de remplacement proposées (c'est-à-dire le HFC-32/R-290) par un suivi rapproché avec les entreprises sur l'achèvement des projets de conversion. La formation de techniciens à l'utilisation de solutions de remplacement inflammables dans les applications de climatisation facilité également l'adoption des climatiseurs utilisant des frigorigènes inflammables et des pratiques d'installation et d'entretien plus sûres. La mise en œuvre de

⁴ Annexe XXII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56.

programmes de sensibilisation et de vulgarisation visant à réduire l'utilisation de frigorigènes à PRP élevé dans les applications de climatisation devrait entraîner des niveaux plus élevés d'adoption d'équipements utilisant des frigorigènes à faible/plus faible PRP. Dans le cas du secteur des mousses, il est prévu que l'indisponibilité et le prix élevé du HCFC-141b entraînent le passage des entreprises aux solutions de remplacement. Il est prévu de traiter les risques de forte croissance du R-410A pendant la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali et pendant d'autres activités mises en œuvre dans le cadre de la phase II du PGEH pour promouvoir l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP dans les climatiseurs résidentiels. Les activités prévues dans le cadre du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali favoriseront encore l'adoption de technologies durables dans différentes applications de réfrigération, climatisation et pompe à chaleur.

Conclusion

33. Le Gouvernement du Bangladesh continue de mettre en œuvre efficacement son système d'octroi de permis et quotas sur l'importation et l'exportation des HCFC et est en conformité avec ses objectifs de consommation de HCFC selon les données rapportées en vertu du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays de 2023. La conversion des cinq entreprises au R-290 et au HFC-32 progresse et, avec l'achèvement des activités liées à la conception de prototypes, à la réalisation de formations et à l'audit de sécurité, l'achèvement des projets de conversion de la fabrication de climatiseurs est prévu d'ici le 30 juin 2025. Comme Unitech Products a décidé de se retirer du projet, le solde du financement associé à sa conversion sera déduit des fonds approuvés pour le PNUD au titre de la tranche en cours. Le taux de décaissement pour la deuxième tranche a dépassé le seuil de décaissement de 20 pour cent. Le rapport de vérification provisoire sur la consommation de HCFC pour 2022 et 2023 a été présenté et indique que le pays est en conformité avec ses objectifs de consommation de HCFC au titre du Protocole de Montréal et de l'Accord pour la phase II de son PGEH. Le rapport de vérification final est attendu d'ici juin 2024. En gardant à l'esprit le temps nécessaire pour l'obtention de l'approbation administrative du financement du projet et pour s'assurer de l'achèvement rapide de la phase II, le Gouvernement du Bangladesh demande la troisième tranche en avance par rapport à la date prévue ; ces fonds seront utilisés pour la réalisation des projets de conversion de la climatisation d'ici juin 2025 et d'autres activités associées au secteur de l'entretien d'ici la fin de 2026. Le Bangladesh, par l'intermédiaire du PNUE, demande également la quatrième et dernière tranche due en 2025 en avance par rapport à la date prévue; ceci permettra au pays de mettre en œuvre les activités de la tranche après approbation, et des activités restantes de la tranche précédente sur la base du plan de travail mis à jour communiqué. La présentation de la phase III du PGEH est prévue pour la 95e réunion et celle de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour la 95^e ou la 96^e réunion.

RECOMMANDATION

- 34. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
 - (a) prendre note:
 - (i) du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Bangladesh;
 - (ii) que le Gouvernement du Bangladesh mettra en œuvre une interdiction des importations et de la fabrication de climatiseurs résidentiels utilisant du HCFC-22 d'ici le 1^{er} juillet 2025 ;

- (iii) que l'entreprise Unitech Products s'était retirée du projet de conversion dans le secteur de la fabrication et que les fonds associés à sa conversion, d'un montant de 440 880 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 30 862 \$ US, pour le PNUD seront déduits de l'approbation de la troisième tranche de la phase II du PGEH;
- (iv) de la demande du PNUE de libérer en avance par rapport à la date prévue, le financement associé à la quatrième et dernière tranche de la phase II du PGEH qui était dû à la dernière réunion de 2025, d'un montant de 54 280 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 6 986 \$ US ; et
- (v) que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le Gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif, comme indiqué dans l'annexe I au présent document, spécifiquement : l'Appendice 2-A, pour refléter l'avancement de la tranche de 2025 d'un an dont il est question à l'alinéa a) iv) ci-dessus ; et la déduction des fonds de la troisième tranche dont il est question à l'alinéa a) iii) ci-dessus ; et le paragraphe 17 qui a été mis à jour pour indiquer que le nouvel Accord révisé remplace celui conclu à la 90e réunion ;

(b) prendre note également :

- (i) que toutes les entreprises financées au titre du projet de conversion du secteur de la climatisation, à l'exclusion d'Unitech Products, continueraient à fabriquer des climatiseurs utilisant du R-290/HFC-32 comme frigorigène, dans des quantités au moins équivalentes à la capacité de fabrication de climatiseurs aux usines respectives financées dans le cadre de ce projet ; et
- (ii) que le Gouvernement du Bangladesh, par l'intermédiaire du PNUD, communiquera la quantité de climatiseurs fabriqués par chacune des entreprises financées au titre du projet de conversion du secteur de la climatisation en utilisant du R-290/HFC-32 comme frigorigène, à l'exclusion d'Unitech Products, chaque année pendant la période 2025–2027, à la première réunion de chaque année suivante :
- (c) demander au Gouvernement du Bangladesh, au PNUD et au PNUE de présenter annuellement des rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche jusqu'à l'achèvement du projet et des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase III ; et
- (d) approuver la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour le Bangladesh et les plans de mise en œuvre de la tranche correspondants pour la période 2024–2026, à hauteur de 871 609 \$ US, dont 630 324 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 44 123 \$ US, pour le PNUD et 174 680 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 22 482 \$ US, pour le PNUE.

Annexe I

TEXTE A INCLURE DANS L'ACCORD MIS A JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BANGLADESH ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les modifications pertinentes sont en gras pour plus de commodité)

17. Le présent Accord **révisé** mis à jour remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif à la 90^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A: LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2018	2019	2020- 2021	2022	2023	2024	2025	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	65,39	65,39	47,22	47,22	47,22	47,22	23,61	S.O.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	50,86	50,86	47,22	47,22	30,50	26,50	23,61	S.O.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$ US)	2 142 405	0	0	2 142 405	0	630 324	0	4 915 134
2.2	Coûts d'appui à l'agence d'exécution principale (\$ US)	149 968	0	0	149 968	0	44 123	0	344 059
2.3	Financement convenu pour l'Agence coopérative (PNUE) (\$ US)	360 000	0	0	0	0	174 680	0	534 680
2.4	Coûts d'appui à l'agence coopérative (\$ US)	46 333	0	0	0	0	22 482	0	68 815
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	2 502 405	0	0	2 142 405	0	805 004	0	5 449 814
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	196 301	0	0	149 968	0	66 605	0	412 874
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	2 698 706	0	0	2 292 374	0	871 609	0	5 862 689
4.1.1	Élimination totale de HCFC-					nes PAO)			18,86
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à re				nnes PAO)				3,48
4.1.3	Consommation restante adm								23,08
4.2.1	Élimination totale de HCFC-						D)		0,00
4.2.2	Élimination du HCFC-141b								20,20
4.2.3	Consommation admissible re								1,03
4.3.1	Élimination totale de HCFC-						J)		5,15
4.3.2	Élimination du HCFC-142b)			0,57
4.3.3	Consommation restante adm					DAO	`		0,00
4.4.1	Élimination totale de HCFC-					nnes PAO)		0,00
4.4.2 4.4.3	Élimination de HCFC-123 à Consommation restante adm								0,21
4.4.3	Élimination totale de HCFC-					nnec DAO)		0,00
4.5.1	Élimination de HCFC-124 à					inics I AU)		0,00
4.5.3	Consommation restante adm								0,00

Date d'achèvement de la phase I, en vertu de l'Accord portant sur cette phase : 1er janvier 2018

^{*} La consommation de HCFC-141b est nulle puisque le Gouvernement à interdit l'importation du HCFC-141b en vrac.